DÉCLARATION LIMINAIRE

COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE (CAP) CATEGORIE A...

22 OCTOBRE 2026

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

La CFDT Défense souhaite ouvrir cette commission administrative paritaire en rappelant une conviction forte : il ne peut y avoir de ministère des Armées performant sans une véritable reconnaissance de celles et ceux qui le font vivre au quotidien.

Dans un contexte international exigeant, les moyens consacrés à la défense nationale continuent de progresser. La CFDT ne conteste pas la nécessité de cet effort. Mais nous refusons que cette ambition se construise sans une politique sociale et salariale à la hauteur des engagements demandés aux personnels civils.

Car derrière les budgets, les réorganisations et les objectifs opérationnels, il y a des femmes et des hommes qui travaillent, qui s'investissent et qui attendent aujourd'hui une reconnaissance concrète de leur engagement.

La question des rémunérations est devenue incontournable.

Depuis plusieurs années, les agents publics subissent une érosion continue de leur pouvoir d'achat. Le gel du point d'indice, la hausse du coût de la vie, la suppression de la garantie individuelle du pouvoir d'achat et les mesures défavorables concernant les congés de maladie pèsent lourdement sur leur quotidien.

Pour les personnels de catégorie A, cette situation est particulièrement difficile à accepter. Les qualifications, les responsabilités, l'expertise professionnelle et l'expérience acquise ne sont plus suffisamment reconnues dans les rémunérations.

La CFDT revendique une augmentation significative de la valeur du point d'indice, accompagnée d'une véritable revalorisation des grilles indiciaires et de perspectives d'évolution de carrière à la hauteur des responsabilités exercées.

Les primes ne doivent pas devenir la seule réponse à la perte de pouvoir d'achat. La rémunération indiciaire doit rester le socle d'une fonction publique de carrière qui reconnaît les compétences et garantit une progression salariale réelle.

Nous souhaitons également attirer votre attention sur la situation des personnels paramédicaux du Service de santé des armées et des assistantes sociales.

Cfdt: DÉFENSE

DÉCLARATION LIMINAIRE

Ces professionnels assurent des missions essentielles. Ils accompagnent les patients, les militaires, les personnels civils et leurs familles, souvent dans des situations humaines et sociales complexes.

Leur engagement, leurs qualifications et les contraintes liées à leurs fonctions méritent une reconnaissance bien plus importante.

Concernant les personnels paramédicaux du Service de santé des armées, la **CFDT** demande la mise en place d'une revalorisation annuelle de la prime de service.

Il n'est plus acceptable que cette prime ne fasse pas l'objet d'une évolution régulière prenant en compte l'investissement professionnel et l'évolution du coût de la vie.

Nous revendiquons la mise en place d'un groupe de travail sur les modalités de cette revalorisation, avec un engagement clair de la DRH-MD et un calendrier de mise en œuvre.

Cette mesure est indispensable pour renforcer l'attractivité des métiers paramédicaux, fidéliser les professionnels et reconnaître leur contribution au bon fonctionnement du Service de santé des armées.

La situation des assistantes sociales appelle également des réponses urgentes.

Ces professionnelles sont en première ligne pour accompagner les personnels et leurs familles face aux difficultés sociales, financières, familiales ou professionnelles.

Leurs missions se complexifient, les sollicitations augmentent et leurs responsabilités ne cessent de s'accroître.

Pourtant, leur reconnaissance indemnitaire reste insuffisante.

La **CFDT** revendique une augmentation de l'IFSE des assistantes sociales, à la hauteur de leurs qualifications, de leurs responsabilités et de la technicité de leurs missions.

Nous demandons également une application équitable des mesures issues du Ségur de la santé. À ce titre, la **CFDT** exige l'attribution du complément de traitement indiciaire, le CTI, aux assistantes sociales qui en sont aujourd'hui exclues, à l'instar de leurs collègues exerçant dans les hôpitaux d'instruction des armées.

Comment justifier que des professionnelles appartenant à un même ministère, exerçant des missions comparables et disposant des mêmes qualifications, puissent connaître des différences de traitement aussi importantes ?

Pour la **CFDT**, cette situation constitue une inégalité qui doit être corrigée.

Nous attendons de l'administration qu'elle engage les démarches nécessaires pour mettre fin à ces disparités et garantir une reconnaissance juste et équitable de ces professionnelles.

Au-delà de ces revendications salariales, nous souhaitons également revenir sur les conditions de travail des agents de catégorie A.

Les réorganisations successives, les difficultés de recrutement et les postes vacants entraînent une augmentation constante de la charge de travail.

DÉCLARATION LIMINAIRE

Les cadres et les professionnels de catégorie A doivent répondre à des exigences toujours plus importantes, parfois sans disposer des moyens humains et matériels nécessaires.

Cette situation génère de la fatigue, du stress et une perte de sens au travail.

La **CFDT** rappelle que l'engagement professionnel ne doit jamais se faire au détriment de la santé des agents.

La fidélisation des agents ne repose pas uniquement sur leur attachement au service public. Elle passe aussi par des rémunérations attractives, des conditions de travail respectueuses et des parcours professionnels valorisants.

Nous ne pouvons pas demander toujours plus aux personnels sans leur apporter davantage de reconnaissance.

Augmenter le point d'indice, revaloriser chaque année la prime de service des paramédicaux, augmenter l'IFSE des assistantes sociales et garantir une application équitable du CTI ne sont pas des demandes accessoires.

Ce sont des revendications légitimes, concrètes et nécessaires pour préserver le pouvoir d'achat, reconnaître les qualifications et renforcer l'attractivité de nos métiers.

Nous attendons désormais des engagements et surtout des actes.

Car pour la **CFDT**, reconnaître les personnels civils du ministère des Armées, ce n'est pas seulement saluer leur engagement, c'est leur donner les moyens de vivre dignement de leur travail et de construire leur avenir professionnel.

La **CFDT** continuera à porter ces revendications avec détermination, dans un dialogue social exigeant, mais toujours constructif.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, nous vous remercions pour votre attention.